



Commission des libérations conditionnelles du Canada

États financiers (Non audités) 2017-2018



Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2018 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CLCC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des [Comptes publics du Canada](#) et figurant dans le [Rapport sur les résultats ministériels](#) de la CLCC concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la CLCC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La CLCC fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la [Politique sur la gestion financière](#) du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). [Le rapport d'audit et le plan d'action](#) de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web de la CLCC.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Les états financiers de la CLCC n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Jennifer Oades
Présidente

Chantal Lemyre, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada
Le 1 août 2018

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État de la situation financière (non audité) au 31 mars

(en milliers de dollars)	2018	2017
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	4 532 \$	3 786 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 736	1 679
Avantages sociaux futurs (note 5)	1 360	1 700
Total des passifs	7 628	7 165
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	4 152	3 739
Débiteurs et avances (note 6)	1 461	1 028
Total des actifs financiers bruts	5 613	4 767
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(1 461)	(967)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(1 461)	(967)
Total des actifs financiers nets	4 152	3 800
Dette nette ministérielle	3 476	3 365
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	107	175
Immobilisations corporelles (note 7)	2 343	2 426
Total des actifs non financiers	2 450	2 601
Situation financière nette ministérielle	(1 026) \$	(764) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jennifer Oades
Présidente

Chantal Lemyre, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada
Le 1 août 2018

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2018	2018	2017
	Résultats prévus		
Charges			
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	40 300 \$	42 664 \$	42 182 \$
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	4 462	5 291	4 801
Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence	5 976	6 304	6 032
Services internes	7 661	9 358	7 981
Total des charges	58 399	63 617	60 996
Revenus			
Droits réglementaires	5 679	6 873	5 171
Revenus divers	-	9	8
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(1 449)	(1 764)	(1 330)
Total des revenus	4 230	5 118	3 849
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	54 169	58 499	57 147
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		46 599	46 637
Variations des montants à recevoir du Trésor		413	(389)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8a)		11 225	11 120
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages		-	(2)
Ajustement d'immobilisations		-	(1)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		262	(218)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		(764)	(982)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		(1 026) \$	(764) \$

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2018	2017
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	262	(218)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	704	1 097
Amortissement des immobilisations corporelles	(780)	(1 093)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(6)	(6)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1)	(20)
Ajustement d'immobilisations	-	(1)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(83)	(23)
Variation due aux charges payées d'avance	(68)	46
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	111	(195)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	3 365	3 560
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	3 476	3 365

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État des flux de trésorerie (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	58 499 \$	57 147 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8a)	(11 225)	(11 120)
Amortissement des immobilisations corporelles	(780)	(1 093)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1)	(20)
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	-	2
Variation de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(746)	351
(Diminution) augmentation des charges payées d'avance	(68)	46
Diminution des débiteurs et avances	(61)	(100)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(57)	(141)
Diminution des avantages sociaux futurs	340	474
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	45 901	45 546
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	704	1 097
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(6)	(6)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	698	1 091
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	46 599 \$	46 637 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission des libérations conditionnelles (CLCC) est un tribunal administratif indépendant qui a compétence exclusive et discrétion absolue en vertu de la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition \(LSCMLC\)](#), pour accorder, annuler, faire cesser ou révoquer la semi-liberté, la libération conditionnelle totale, et autoriser ou approuver les permissions de sortir. La Commission peut aussi, sur renvoi, ordonner la détention d'un délinquant au-delà de la date de libération d'office, ou mettre fin à la libération d'office ou la révoquer. La LSCMLC autorise également la CLCC à modifier ou à retirer les ordonnances d'interdiction de conduire et à enquêter sur les demandes de prérogative royale de clémence. En vertu de la [Loi sur le casier judiciaire \(LCJ\)](#), la CLCC a la compétence exclusive et le pouvoir discrétionnaire absolu d'ordonner, de refuser d'ordonner ou de révoquer une suspension du casier. La CLCC fournit également des recommandations sur la clémence au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Les principales responsabilités de la CLCC sont les suivantes :

- Décisions relatives à la mise en liberté sous condition : Dans le cadre de cette principale responsabilité, le personnel de la CLCC fournit des renseignements à jour et exacts aux commissaires pour les aider à prendre des décisions, et il élabore des cours et des politiques qui constituent des outils essentiels pour l'évaluation du risque et la prise de décisions ;
- Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition : Cette principale responsabilité concerne les victimes d'actes criminels et le grand public, car il consiste à fournir de l'information, notamment l'accès au registre des décisions de la CLCC, et à donner de l'aide aux personnes qui assistent aux audiences à titre d'observateurs ;
- Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence : Dans le cadre de cette principale responsabilité, la CLCC vérifie l'admissibilité des demandeurs et s'assure que tous les renseignements exigés figurent bel et bien dans la demande de suspension du casier, réunit les renseignements nécessaires pour rendre ses décisions et élabore des politiques qui orientent les processus décisionnels ; et
- Services internes : Supporte le travail de tous les autres programmes et fournit les services corporatifs clés.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

La CLCC est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au [Plan ministériel de 2017-2018](#). Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel de 2017-2018.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La CLCC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CLCC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CLCC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CLCC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus. Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que la présidente maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les services informatiques, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

- (f) Avantages sociaux futurs
- i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement. Les cotisations de la CLCC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité de la CLCC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
 - ii) Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. L'obligation restante pour les employés qui n'ont pas payé l'indemnité est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.
- (g) Les débiteurs sont présentés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est considéré comme incertain.
- (h) Passif éventuel – Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et on inscrit une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.
- (i) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La CLCC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves et les collections dans les musées. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme décrites dans la note 7.
- (j) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La CLCC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats d'exploitation et de la situation financière nette ministérielle, et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la CLCC pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

(en milliers de dollars)	2018	2017
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	58 499 \$	57 147 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(11 225)	(11 120)
Amortissement des immobilisations corporelles	(780)	(1 093)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(57)	(141)
Diminution des avantages sociaux futurs	340	474
Remboursement de charges des exercices antérieurs	81	65
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1)	(20)
Autre	8	(1)
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(11 634)	(11 836)
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	704	1 097
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(6)	(6)
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	-	2
Recevables pour paiements de salaire en trop et autres avances	235	375
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(68)	46
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une d'incidence sur les autorisations	865	1 514
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	47 730 \$	46 825 \$

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2018	2017
Autorisations fournies		
Crédit 1 - Dépenses du programme	44 294 \$	42 954 \$
Montants législatifs	5 692	5 775
Moins :		
Autorisations disponibles pour des exercices ultérieurs	-	-
Périmés: Dépenses de programme	(2 256)	(1 904)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	47 730 \$	46 825 \$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de la CLCC :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Crédoiteurs – autres ministères et organismes	516 \$	515 \$
Comptes payables – parties externes	890	316
Total des crédoiteurs	1 406	831
Charges à payer	3 126	2 955
Total des crédoiteurs et des charges à payer	4 532 \$	3 786 \$

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de la CLCC participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la CLCC versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2017-2018 s'élèvent à 3 867 540 \$ (4 009 234 \$ en 2016-2017). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,12 fois pour 2016-2017) les

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,08 fois en 2016-2017) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CLCC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2018, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	1 700 \$	2 174 \$
Charges pour l'exercice	(266)	(428)
Prestations versées pendant l'exercice	(74)	(46)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	1 360 \$	1 700 \$

6. Débiteurs et avances

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les comptes débiteurs et les avances de la CLCC:

(en milliers de dollars)	2018	2017
Débiteurs - autres ministères et organismes du gouvernement	856 \$	548 \$
Débiteurs - parties externes	29	21
Avances aux employés	576	459
Débiteurs - Brut	1 461	1 028
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	1 461	967
Débiteurs - Net	- \$	61 \$

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisation	Période d'amortissement
Machines et matériel	3 à 5 ans
Logiciels	5 ans
Autre matériel (incluant le mobilier)	15 ans
Véhicules	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2018	2017
Machines & matériel	381 \$	10 \$	- \$	391 \$	277 \$	99 \$	- \$	376 \$	15 \$	104 \$
Logiciels	1 353	-	-	1 353	418	271	-	689	664	935
Autre matériel	430	-	-	430	274	30	-	304	126	156
Véhicules	593	52	26	619	526	60	19	567	52	67
Améliorations locatives	3 692	20	-	3 712	2 539	320	-	2 859	853	1 153
Actifs en construction	11	622	-	633	-	-	-	-	633	11
Total	6 460 \$	704 \$	26 \$	7 138 \$	4 034 \$	780 \$	19 \$	4 795 \$	2 343 \$	2 426 \$

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CLCC est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CLCC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, la CLCC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CLCC a reçu gratuitement des services de certaines organisations offrant des services communs, relatif aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. De plus, le Service correctionnel du Canada fournit des services informatiques à la CLCC depuis 2008 lorsque la fonction et le financement ont été transférés entre ministères. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière nette de la CLCC :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Installations	4 166 \$	4 235 \$
Services informatiques	3 434	3 400
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	3 333	3 087
Services juridiques	289	395
Indemnisation des accidentés du travail	3	3
Total	11 225 \$	11 120 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et approvisionnement Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la CLCC.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est basée sur les responsabilités essentielles de la CLCC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les responsabilités essentielles, par principaux articles de dépense et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

Charges de fonctionnement (en milliers de dollars)	Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	Décisions relatives à la suspension du casier et recommanda- tions concernant la clémence	Services internes	2018	2017
Salaires et avantages sociaux des employés	33 092	\$ 4 438	\$ 5 040	\$ 6 251	\$ 48 821	\$ 46 410
Installations	2 849	370	419	528	4 166	4 235
Services professionnels et spécialisés	3 285	351	708	1 710	6 054	6 183
Voyages	1 621	107	26	114	1 868	1 534
Services publics, fournitures et approv.	304	3	24	565	896	681
Amortissement des immobilisations	750	-	-	30	780	1 093
Réinstallation	392	-	13	-	405	-
Services de communication	206	6	4	101	317	329
Affranchissement, fret, livraison et factage	73	2	40	19	134	202
Location	76	2	18	30	126	133
Services d'information	5	0	12	10	27	87
Autres	11	12	-	-	23	109
Total charges de fonctionnement	42 664	5 291	6 304	9 358	63 617	60 996
Droits réglementaires	-	-	6 873	-	6 873	5 171
Revenus divers	8	-	-	1	9	8
Revenus gagnés pour le compte du gouv.	(8)	-	(1 755)	(1)	(1 764)	(1 330)
Total des revenus	-	-	5 118	-	5 118	3 849
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouv. et les transferts	42 664	\$ 5 291	\$ 1 186	\$ 9 358	\$ 58 499	\$ 57 147

10. Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.